

COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY



Le 12 novembre 2018 à 20h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 7 novembre 2018 – Nombre de membres 44 – Présents 29

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

CLÉMOT Dany, DE MIEULLE Roger, JAHIER Eliane, HERVÉ Jean-Pierre, DUSACRE Luc, MOGUET Françoise, LEDERNET Christian, CHERRE Christelle, ANIS Didier, BÉRON Michel, adjoints,

ANIS Odile, CLERGEAUD Jean-François, COQUEREAU Thierry, COUNIL Véronique, DE RICHEMONT Xavier, DEFOIS Christine, DIARD Françoise, DRION Emmanuel, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GIRARD Jean-François, LETHIELLEUX Joëlle, MAISON Jenny, MANDALE Christopher, MARTIN Denis, PORTIE Jérôme, SUREAU Anita, conseillers municipaux.

Absents avant donné procuration : LECOURT Sylvie (pouvoir à de MIEULLE Roger), ATANI Béatrice (pouvoir à DAVY Jean-Luc), BACHELOT Elisabeth (pouvoir à COUNIL Véronique), BROSSIER Sandrine (pouvoir à DEFOIS Christine), GILBERT André (pouvoir à FREULON Véronique), GOUJON Anne (pouvoir à JAHIER Eliane), ZIMMERMANN Valérie (pouvoir à CLEMOT Dany).

Absents excusés : DE MIEULLE Jeanne-Marie, JUBEAU Jean-Louis, RENON Sandrine.

Absents : CHAILLOUX Nicolas, GUIARD Jérôme, ROUSSEAU Marcel, STAHL Carole, TURQUAIS Jean-Maximilien,

Monsieur MANDALE Christopher a été désigné comme secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU 12 NOVEMBRE 2018

1) Approbation du procès-verbal du 8 octobre 2018:

Approbation à l'unanimité.

2) CCALS – Compétence enfance jeunesse – convention de mise à disposition de locaux et matériel – convention de mise à disposition d'un véhicule :

Dans le cadre de la compétence « enfance jeunesse » les communes ont accepté de mettre à disposition certains locaux, équipements et matériels nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence. De plus la CCALS souhaite pouvoir utiliser le véhicule de type minibus appartenant à la commune.

Ces mises à disposition doivent être formalisées par la signature de conventions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces deux conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

3) Aménagement du secteur de la Petite Fontaine à DAUMERAY – objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) :

Le Conseil Municipal engage la concertation réglementaire préalable à la création d'une nouvelle ZAC sur le site de la Petite Fontaine. Cette ZAC remplacerait la ZAC d'origine avec un périmètre plus restreint (2,4 ha au lieu de 6,3 ha).

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

Article 1 : D'approuver les objectifs poursuivis dans ce projet d'aménagement ;

Article 2 : D'approuver les modalités de la concertation requise par l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, telles que présentées ci-dessus ;

Article 3 : D'ouvrir la concertation préalable à la création d'une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté ;

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette concertation préalable ;

Article 5 : La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

4) Aménagement du secteur de la Petite Fontaine – Acquisitions foncières :

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles situées à DAUMERAY et cadastrées E 311, E 312, E 318, E 319 et E 595 pour une superficie totale de 2ha 89a 67 ca au prix de 86.901 €

5) Convention d'occupation précaire pour l'implantation d'une station sismologique permanente à DAUMERAY :

Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'une convention avec l'université de Nantes pour l'implantation d'une station sismologique sur une parcelle de terrain communal situé à « La Patrie » à DAUMERAY.

6) Budget 2018 – Versement d'une subvention à l'Association Morannes en Fête suite à l'organisation de la manifestation « la Fête Nationale du Sport ».

Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention d'un montant de 3.258,63 E à l'Association Morannes en Fête. Cette somme sera reversée aux associations ayant participé à la Fête Nationale du Sport les 21, 22 et 23 septembre 2018.

7) Projet d'acquisition du terrain d'assiette des terrains de tennis de Morannes – parcelles A 601 et A 603 :

Le conseil municipal accepte, pour un montant de 6.000 €, l'acquisition des parcelles A 601 et A 603 (superficie totale 2.561 m²) servant de terrain d'assiette des actuels courts de tennis de MORANNES.

Ces parcelles appartiennent actuellement à l'EHPAD les Bords de Sarthe de MORANNES.

8) Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée F 1429 située rue de la Gare à MORANNES :

Le conseil municipal souhaite qu'une commission se rende sur place afin de déterminer les conditions de cession d'une partie de cette parcelle située à l'arrière des services techniques.

9) Avis sur le projet d'épandage des boues de la station d'épuration de la Baumette à ANGERS :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet, actuellement en consultation publique, avec la RESTRICTION suivante : nécessité de conserver un nombre suffisant de parcelles sur le territoire de MORANNES pour permettre l'épandage des boues de la station d'épuration de la Commune.

10) Indemnité de conseil au comptable du trésor :

Le conseil municipal décide de ne pas verser cette indemnité au nouveau comptable communal.

11) Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCALS – Présentation de la démarche:

Le calendrier général d'élaboration du PLUi est présenté aux élus :

- 2018-2019 : Engagement du projet et identification des enjeux, définition des orientations stratégiques du projet
- 2020 : Elaboration du PADD (mise en place après les élections municipales)
- 2021 : Traduction réglementaire du PADD avec arrêt de projet
- 2022-2023 : Consultation des PPA (Personnes Publiques Associées), enquête publique et approbation du PLUi.

Ce PLUi remplacera alors le PLU de chacune des communes de la CCALS.

12) Site internet de la commune :

Le site actuellement en place sur MORANNES est choisi pour devenir le site officiel de la commune nouvelle MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY.

13) Commission de contrôle des listes électorales – Election d'un délégué du conseil municipal :

Le Conseil Municipal nomme :

- Madame Joëlle LETHIELLEUX, déléguée du conseil titulaire,
- Madame Odile ANIS, déléguée du conseil suppléante, au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 19 novembre 2018.

Le Maire,

Gilbert KAHN.